

Le 21 avril 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 21 avril 2011 à 17h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Jacques Bédard et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 17h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-130-04-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-131-04-11

**VENTE DE TERRAINS AU PARC INDUSTRIEL À MONSIEUR
MICHEL GARIÉPY**

CONSIDÉRANT le projet industriel d'importance d'implantation d'une entreprise d'exploitation et de découpe de la pierre de taille au parc industriel de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT l'agrandissement du bâtiment industriel présent sur les lieux («Motel industriel» sis sur le lot 3420092 du cadastre du Québec) et les installations connexes dont le coût de construction s'élèvera à au moins 175 000,\$;

CONSIDÉRANT la création d'au moins deux (2) à cinq (5) emplois temps plein pour l'opération de cette entreprise;

CONSIDÉRANT l'abandon du présent accès à la desserte ferroviaire localisé sur le lot portant les numéros 4761013 (non officiel) et 4761014 (non officiel) du cadastre du Québec en raison de la vente de ces parcelles de terrain à monsieur Michel Gariépy pour sa future entreprise, une cession de terrain par la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières inc. (lot numéro 4761015 (non officiel) du cadastre du Québec; superficie de 1 095.3 mètres carrés (voir plan de localisation de Maurice Champagne, a.-g., minute 4982, daté du 9 décembre 2010)) est prévu par la Ville de Saint-Marc-des-Carières pour un (1) dollar

au bout du rond-point de l'avenue de l'industrie comme accès à ladite desserte;

EN CONSÉQUENCE ;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du Conseil autorisent donc la vente des parcelles portant les numéros de lot 4761013 (non officiel) et 4761014 (non officiel) du cadastre du Québec (voir plan de cadastre de Maurice Champagne, a.-g., minute 4982, daté du 9 décembre 2010) d'une superficie totale de 152 645.3 pieds carrés (14 181.2 mètres carrés) au prix de 0.15 \$ / pi² totalisant un montant de 22 896,80 \$, taxes en sus.

QUE le Maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

QUE l'on annule la résolution SM-387-12-10.

SM-132-04-11

**VENTE D'UN TERRAIN AU PARC INDUSTRIEL À MONSIEUR
RAYMOND NAUD**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment industriel pour l'entreprise de soudure générale de Raymond Naud (Soudure RD inc.);

CONSIDÉRANT l'investissement en coût de construction dudit bâtiment industriel qui s'élèvera à au moins 100 000,\$;

CONSIDÉRANT le maintien en la Ville de Saint-Marc-des-Carières d'au moins deux (2) emplois temps plein pour l'opération de cette entreprise;

CONSIDÉRANT le non renouvellement de son bail au 210, avenue de l'industrie, Saint-Marc-des-Carières («Motel industriel») pour les années 2011 et subséquentes;

EN CONSÉQUENCE ;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du Conseil autorisent donc la vente d'une parcelle de terrain portant le numéro de lot 4761012 (non officiel) du cadastre du Québec (voir plan de cadastre de Maurice Champagne, a.-g., minute 4982, daté du 9 décembre 2010) d'une superficie de 38 000.0 pieds carrés (3 530.3 mètres carrés) au prix de 0.15 \$ / pi² pour un montant total de 5 700,\$, taxes en sus.

QUE le Maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

QUE l'on annule la résolution SM-388-12-10.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-133-04-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 17h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. Guy Denis, maire